



PREFET DES COTES D'ARMOR

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Service Environnement

Arrêté approuvant le cahier des charges pour l'exploitation du  
droit de pêche de l'Etat pour la période du 1er janvier 2017  
au 31 décembre 2021

Le Préfet des Côtes-d'Armor  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 435-1 à L 435-3, L 436-4, R 435-2 à R 435-33;

VU l'arrêté du 11 décembre 2016 portant approbation du cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'Etat pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021 ;

VU l'avis de la commission technique de la pêche émis lors de sa réunion du 3 juin 2016 ;

SUR proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes d'Armor ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Le cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'Etat dans les eaux mentionnées à l'article L 435-1 du code de l'environnement pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021 est approuvé.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire général de la préfecture des Côtes d'Armor, le Directeur départemental des territoires et de la mer et le Directeur départemental des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes d'Armor.

Fait à Saint-Brieuc, le